

***Séance régulière du  
Conseil scolaire fransaskois  
Vendredi 25 mars 2022 (13 h 00)  
Visioconférence (Zoom Meeting)***

**Procès-verbal**

**Présences :**

Les membres suivants du Conseil scolaire sont présents :

Présidence : Alpha Barry, Région n° 3 de Regina  
Brian LeNouail, Région n° 1 de Bellegarde  
Gisèle Rivard, Région n° 4 de l'école Providence  
Yvan Lebel, Région n° 5 de Saskatoon  
Monica Ferré, Région n° 6 de Zenon Park  
Oumnia Tahiri, Région n° 8 des Battlefords (à partir de 13 h 04)  
Elizabeth Perreault, Région n° 9 de l'école de St-Isidore  
Guy Roberge, Région n° 10 de Ponteix

Les membres suivants du Conseil scolaire fransaskois sont absents :

Maria Lepage, Région n° 2 de La Vieille  
Geneviève Binette, Région n° 7 de Prince Albert

Les membres suivants du personnel du CÉF sont présents :

Ronald Ajavon, Directeur général  
Catherine Colombet, Adjointe exécutive à la direction générale  
Sébastien Fillion, Directeur des technologies de l'information  
Claude-Jean Harel, Directeur des communications  
Abdoulaye Yoh, Directeur des services administratifs

**I. Ouverture**

*1.1 Bienvenue*

La présidence du CSF, M. Alpha Barry souhaite la bienvenue. Il remercie tant les membres du CSF que le personnel du CÉF de leur présence et présente les excuses des conseillères scolaires, Mesdames Geneviève Binette et Maria Lepage, pour leur absence.

La présidence constate que le quorum est atteint, il appelle à l'ordre la séance régulière du CSF du vendredi 25 mars 2022 à 13 h 01, par visioconférence.

M. Guy Roberge, Conseiller scolaire, procède à la lecture du mot de bienvenue du CSF :

« Le Conseil scolaire fransaskois (CSF) souhaite rappeler aux parents et tuteurs d'élèves fransaskois, les ayants droit de l'éducation francophone en Saskatchewan que :

- La création du Conseil des écoles fransaskoises (CÉF) découle directement de l'application de l'article 23 de la Charte canadienne des droits et libertés qui confère aux francophones de la Saskatchewan le droit de gérer leurs établissements scolaires.
- C'est donc une ordonnance constitutionnelle qui a motivé l'établissement la division scolaire fransaskoise.
- Le CSF gouverne l'administration du CÉF.
- Le CSF est composé de conseillers scolaires élus qui assurent le respect des obligations constitutionnelles du CÉF en vertu d'un triple mandat : scolaire, culturel et communautaire.
- Avec ses écoles d'excellence en français langue première, le CÉF est un environnement sain et accueillant, qui prépare les élèves à leur réussite éducative, identitaire et culturelle.
- À l'obtention du diplôme d'études secondaires (12<sup>e</sup> année), l'élève maîtrisera les compétences lui permettant de s'épanouir, de s'affirmer et de contribuer à part entière à la société.

Les valeurs organisationnelles qui nous sont chères sont les suivantes :

- Les relations interpersonnelles ;
- Un environnement sain ;
- Une culture d'excellence ;
- Le partenariat ;
- L'innovation ;
- L'ouverture sur le monde.

Nous tous à cette table sommes animés par cette mission, par ce mandat, par ces valeurs. Merci de nous appuyer dans la réalisation de cet engagement.

De plus, le CSF appuie les recommandations de la Commission de vérité et de réconciliation du Canada.

Afin de favoriser une meilleure compréhension du rôle des traités, le CSF reconnaît que son siège social est localisé sur le territoire du Traité numéro 4 et que les écoles administrées par le CÉF sont situées sur les territoires des traités 2, 4 et 6.

Les établissements du CÉF sont également localisés sur les terres ancestrales des Métis.

Nous respectons et honorons les Traités qui ont été ratifiés sur tous les territoires. Nous reconnaissons les torts et les erreurs du passé, et nous sommes engagés à aller de l'avant en partenariat avec les Premières nations, les Inuits et les Métis dans un esprit de réconciliation et de collaboration. »

La conseillère scolaire, Mme Oumnia Tahiri, rejoint la séance à 13 h 04.

1.2 *Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 25 mars 2022 et  
\*\*assentiment sur la correspondance*

**22.013 MONICA FERRÉ :** Que l'ordre du jour de la séance régulière du 25 mars 2022 à 13 heures par visioconférence soit adopté tel que présenté. Adopté

**22.014 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF retire les étoiles à la correspondance au point 3 de l'ordre du jour telle que présentée lors de sa séance régulière du 25 mars 2022. Adopté

1.3 *Déclaration de conflits d'intérêts*

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré. La présidence du CSF rappelle qu'un conflit d'intérêts peut être déclaré à tout moment lors de la rencontre.

1.4 *Point d'amélioration continue*

1.4.1 *Politique du jour : Vision (politique 1.2)*

Concernant la politique du jour à réviser, les membres du CSF ont répondu par sondage aux questions suivantes :

- La politique est-elle toujours pertinente ?
- La politique est-elle conforme à la mission, la vision et les valeurs du CÉF ?
- Est-ce que la politique est à jour et d'intérêt actuel ?
- La politique atteint-elle les résultats visés ?
- Quelle est l'efficacité de la mise en œuvre de la politique ?

Concernant le positionnement stratégique et le cadre d'imputabilité du CSF, les membres ont participé au sondage relatif à l'initiative ciblée du CÉF (Immobilisations : volet communautaire) qui est listée dans les sept (7) positionnements stratégiques.

Les membres du CSF ont participé aux sondages « SurveyMonkey ». Les résultats ont été communiqués aux membres du CSF et ils sont présentés lors de la rencontre.

1.5 *Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 28 janvier 2022*

**22.015 ÉLIZABETH PERREAULT :** Que le CSF adopte le procès-verbal de la séance régulière du 28 janvier 2022, tel que présenté lors de la séance régulière du 25 mars 2022. Adopté

## II. Directions du Conseil

### 2.1 *Points d'information*

### *2.1.1 Rapport de suivis de la direction générale*

La direction générale du CÉF, M. Ronald Ajavon présente les rapports suivants :

- Rapport de la direction générale du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021-22 ;
- Rapport les états financiers du 2<sup>ème</sup> trimestre 2021-22 ;
- Ébauche du budget 2022-23.

**22.016 ELIZABETH PERREAULT :** Que le CSF mandate son administration pour recenser les membres du CSF intéressés à participer à des formations professionnelles, de préférence en français, et en conformité avec le code de conduite et de déontologie. Adopté

### *2.1.2 Rapport sur les permissions d'admission*

Présentation de M. Ronald Ajavon, Directeur général, des rapports sur les demandes de permission d'admission pour l'année scolaire 2021-22 :

- Période 11 janvier au 7 mars 2022 ;
- Sommaire des demandes de permission d'admission au 7 mars 2022 ;
- Tableau récapitulatif du nombre de demandes par école et par catégorie.

**22.017 GISELE RIVARD :** Que le CSF reçoive les rapports présentés par la Direction générale du CÉF, le 25 mars 2022, à savoir :

- Le rapport du deuxième trimestre 2021-22 ;
- Le rapport sur les états financiers du deuxième trimestre 2021-22 ;
- Le rapport sur les informations budgétaires du Ministère de l'Éducation de la SK pour 2022-23 ;
- Le rapport sur les permissions d'admission pour la période du 11 janvier au 7 mars 2022, ainsi que le sommaire des demandes de permission d'admission 21-22 au 7 mars 2022 et un tableau du nombre de demandes par école et par catégorie.

Adopté

### *2.1.3 Relations CSF/CÉ/CÉ Inc*

Sans objet.

### *2.1.4 Dates à retenir*

Les membres du CSF ont pris connaissance du tableau établi le 18 mars 2022 comprenant diverses dates telles que les rencontres du CSF et autres évènements communautaires.

**22.018 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF entérine la participation de la présidence du CSF, M. Alpha Barry, au *SSBA 2022 Spring Assembly*, qui aura lieu à Saskatoon les jeudi 7 et vendredi 8 avril 2022. Adopté

## 2.2 Décisions

### 2.2.1 Rapport des ressources humaines

**22.019 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF se réunisse à huis clos à compter de 14 h 03 lors de sa séance régulière du 25 mars 2022, en présence de la direction générale. Adopté

**22.020 GISELE RIVARD :** Que le CSF lève le huis clos de sa séance régulière du 25 mars 2022 à 14 h 28. Adopté

Pause santé et reprise à 14h35 en l'absence de la conseillère scolaire Mme Oumnia Tahiri.

**22.021 BRIAN LENOUIL :** Que le CSF reçoive le rapport des ressources humaines pour la période du 24 janvier au 11 mars 2022, tel que présenté lors de sa séance régulière du 25 mars 2022. Adopté

## 2.3 Rapports des comités et représentants

### 2.3.1 Comité stratégique et de négociation

Présentation orale par les membres du Comité stratégique et de négociation.

La conseillère scolaire, Mme Oumnia Tahiri, rejoint la séance à 14h36.

### 2.3.2 Comité des finances et de vérification

Présentation orale par les membres du Comité des finances et de vérification.

**22.022 OUMNIA TAHIRI :** Que le CSF entérine les réclamations des dépenses du CSF examinées par le Comité des finances et de vérification lors de ses rencontres des 25 janvier et 24 mars 2022. Adopté

### 2.3.3 Comité de gouvernance et des politiques

Présentation orale par les membres du Comité de gouvernance et des politiques.

### 2.3.4 Comité de reconnaissance

Présentation orale par les membres du Comité de reconnaissance.

### 2.3.5 Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires

Présentation orale par les membres du Comité de développement d'un plan d'accueil, de formation et d'intégration des nouveaux conseillers scolaires.

*2.3.6 Comité des ressources humaines*

Présentation orale par les membres du Comité des ressources humaines.

*2.3.7 Représentant auprès du Conseil consultatif de la Cité universitaire francophone de Regina*

Sans objet.

*2.3.8 Représentant auprès du Comité exécutif du SSBA*

Présentation orale par la représentante du CSF, Mme Élisabeth Perreault, auprès du Comité exécutif du SSBA.

*2.3.9 Représentant au Conseil d'administration de la FNCSF*

Présentation orale par la présidence du CSF, M. Alpha Barry, du rapport de la représentante du CSF, Mme Geneviève Binette, auprès du Comité d'administration de la FNCSF, en son absence.

*2.3.10 Représentant auprès de la table des élus*

Présentation orale par le représentant du CSF, M. Alpha Barry, auprès de la table des élus.

**22.023 GUY ROBERGE** : Que le CSF reçoive les rapports oraux des représentants et comités du CSF. Adopté

**III. \*\*Correspondance**

Le CSF ayant retiré les étoiles à ce point de l'ordre du jour, les membres ont pu dialoguer sur la correspondance présentée.

**IV. Délégations et présentations spéciales**

Sans objet.

**V. Identification des points en développement pour la prochaine séance régulière**

Sans objet.

**VI. Tour de table et clôture de la séance**

*6.1 Points saillants*

*6.2 Évaluation (Politique 2.3 - code de conduite)*

*6.2.1 Rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 28 janvier 2022*

Le rapport de l'autoévaluation de la séance régulière du 28 janvier 2022 a été présenté aux membres du CSF.

*6.2.2 Autoévaluation de la séance du 25 mars 2022*

Cette autoévaluation est anonyme et il est demandé aux conseillers de la remplir en ligne au plus tard le lundi 4 avril 2022 à midi.

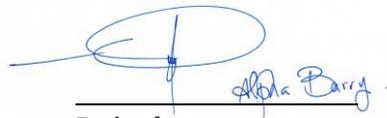
*6.3 La prochaine séance*

Le vendredi 29 avril 2022, à 13 heures.

*6.4 Levée de la séance du 25 mars 2022*

**22.024 MONICA FERRE :** Que le CSF lève la séance régulière du 25 mars 2022, par visioconférence, à 14 h 58.

Adopté



Présidence



Secrétaire